

Grossesse Marguerite Bousquet

(AD 3846)

Du dix huitième décembre mil sept cens vingt trois par devant nous Martin d'Andrieu juge criminel à la sénéchaussée et siège présidial de Limoux dans notre maison d'habitation au dit Limoux.

Marguerite Bousquet fille de feu François Bousquet tailleur habitant du lieu d'Antugnac âgée comme a dit d'environ vingt cinq ans ses mains mises sur les saints Évangilles a promis de dire la vérité.

Interrogée de quoy et contre qui elle se plaint.

Répond se plaindre avoir été rendue ansseinte par un des fils du sieur Rivairoles bourgeois de la ville de Mirepoix appelé Joseph.

Interrogée depuis quel temps et comme elle a eu commerce avec le dit Joseph Rivairoles et sy cest de force ou de gré.

Répond questant allée pour servante au comancement du mois de may dernier chez le dit sieur Rivairoles père, le dit Joseph son fils la caressoit et lui proposa plusieurs fois de se laisser connoitre quelle ne risquoit rien avec luy étant trop jeune pour la rendre ensseinte et que d'ailleurs elle ne manqueroit de rien et que cest sur ses parolles quelle se laissa aller vers le comancement du mois de juin dernier, croyant que le dit Joseph Rivairoles étoit trop jeune pour pouvoir la rendre ansseinte.

Interrogée quel age a le dit Joseph Rivairoles.

Répond qu'elle a toujours ouy dire qu'il n'avait pas plus de treize à quatorze ans.

Interrogée sy elle a jamais eu pareil commerce avec autre que le dit Joseph Rivairoles.

Répond et dénie.

Interrogée depuis quel temps elle est ou croit estre ansseinte.

Répond que cest depuis environ la Saint Jean dernier depuis le quel temps elle na eu comerce avec le dit Rivairoles ni avec autre et plus n'a été interrogée.

Exhortée de dire la vérité a dit l'avoir dite.

Lecture à elle faitte de son audition a dit que ses réponces contiennent vérité y a percisté et a déclaré ne scavoir signer de ce requise et l'avons ensuite exhortée d'avoir soin du fruit dont elle est ansseinte et déclaré que s'il venoit à se perdre par sa faute elle seroit punie suivant la rigueur des ordonnances que nous lui avons données à entendre.

Signé : Andrieu